

*L'ajournement*

de santé et les citoyens. Il examinera aussi la question des enfants victimes de mauvais traitements.

Le groupe d'étude poursuivra trois objectifs. Premièrement, il encouragera les femmes à donner leur propre définition de la violence. Deuxièmement, il tentera de sensibiliser davantage la population au problème. Beaucoup sont au courant du problème, mais il y a aussi ceux qui n'en connaissent peut-être pas l'ampleur au Canada. Troisièmement, il s'emploiera évidemment à trouver des solutions pour enrayer à la source les causes de la violence faite aux femmes et il s'intéressera tout particulièrement aux mesures préventives, ce qui constitue certainement la meilleure façon de procéder.

Le groupe a commencé ses travaux ce mois-ci et il présentera son rapport à la ministre chargée de la Condition féminine d'ici décembre 1992, y compris des recommandations sur un plan d'action assorti d'échéanciers et sur la politique réelle du gouvernement fédéral.

• (1830)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Il ne vous reste que deux minutes, à moins que la Chambre n'accepte de vous laisser plus de temps. La parole est au député de Papineau—Saint-Michel.

[Français]

## L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

**L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** Monsieur le Président, à la suite d'une rencontre que j'ai eue avec le Conseil conjoint québécois de l'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames, j'ai posé une question le 17 mai dernier, en cette Chambre, au ministre du Travail. Essentiellement, je lui demandais de revoir les règlements qui s'appliquent dans le Programme PATA, c'est-à-dire le Programme d'aide et d'adaptation pour les travailleurs âgés, ceux qui sont mis à pied et qui n'ont, à cause de leur âge et de leurs connaissances, presque aucune chance de se retrouver un emploi. Or, le ministre m'avait répondu à l'époque qu'il voulait discuter avec son homologue provincial, le ministre du Québec, afin de revoir les règlements et tenter d'aider davantage toutes ces personnes mises à pied, en particulier dans la région de Montréal.

Or, j'ai pris connaissance du communiqué de presse émis par le ministre du Travail qui annonçait que de l'aide serait donnée à quelque 275 travailleurs et travailleuses âgés, victimes de licenciement au Québec. Je dois dire que de la liste des licenciés, il n'y avait que cinq firmes qui ont fermé leurs portes dans la région de Montréal qui étaient impliquées. Je félicite le ministre. Il est évident que n'aiderait-il que cinq personnes, ce serait déjà mieux que de n'en aider aucune. Mais je dois lui dire qu'aider 275 travailleurs licenciés, face aux problèmes qui existent

actuellement dans la région de Montréal et dans toute la province de Québec, c'est vraiment trop peu et j'invite le ministre à revoir dans les plus brefs délais les règlements.

Je lui rappellerai que ce Programme PATA était un programme exclusivement fédéral à l'origine, sur lequel le gouvernement canadien mettait 100 p. 100 des contributions et pouvait tout seul décider qui recevrait de l'aide et qui n'en recevrait pas. Je ne veux pas qu'il me dise aujourd'hui qu'il faut qu'il consulte le Québec avant de décider qui il va aider dans la province de Québec. C'est peut-être très bien d'avoir demandé au gouvernement du Québec de payer 30 p. 100 de la note.

Tant mieux si le fédéral ne paye pas 100 p. 100 de la note maintenant. Mais en payant 70 p. 100, il devrait être capable de prendre les décisions qui s'imposent pour s'assurer que beaucoup plus de Québécois, et en particulier des Montréalais et Montréalaises qui sont maintenant sans emploi, bénéficient de ce programme. Devrais-je rappeler au ministre, en terminant, cet article qui a paru aujourd'hui dans le *Journal de Montréal* qui titre, dans le billet de M. Jean-Philippe Décarie: «On se fout de Montréal. Une fois de plus, la région de Montréal qui encaisse catastrophe sur catastrophe a eu la preuve hier qu'elle ne dispose d'aucun poids politique à Ottawa pour préserver ses acquis industriels et sa main-d'oeuvre même hautement qualifiée».

J'espère que le ministre a lu cet article et qu'il pourra nous dire qu'il va faire quelque chose en particulier pour ces ex-employés, les 2 000 employés de la Vickers, de la Canadian Steel Foundries, ceux de Chem-Tech et les quelque 15 000 emplois perdus depuis un an dans le secteur du textile, en particulier dans le nord de Montréal. Ce n'est pas de l'aide à 275 personnes qu'il faut donner, c'est de l'aide aux quelque 20 000 personnes qui ont été mises à pied par le manque de politiques progressives du gouvernement conservateur.

**L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail):** Monsieur le Président, comme l'honorable député de Papineau—Saint-Michel est ex-ministre du Travail, il sait très bien que le Programme PATA c'est le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés qui est un programme de dernier recours conçu pour venir en aide aux travailleurs âgés et licenciés de façon permanente qui sont dans l'impossibilité de trouver un nouvel emploi.

Les licenciements survenus dans les industries du secteur privé et dans les sociétés d'État à vocation commerciale peuvent être considérés en vertu du programme PATA.

L'honorable député de Papineau—Saint-Michel a soulevé une question concernant l'admissibilité au PATA des travailleurs licenciés pour fermetures d'usines dans la région de Montréal. Par l'entremise du PATA, nous avons